



Courrier U.F.I.C.T.

Bulletin d'information de l'Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Délégués médicaux - N° 228- Mai 2015

« NE PARLEZ PAS D'ACQUIS SOCIAUX MAIS DE CONQUIS SOCIAUX, PARCE QUE LE PATRONAT NE DÉSARME JAMAIS ».

L'Edito

CETTE PHRASE D'AMBROISE CROIZAT N'A JAMAIS PERDU DE SA PERTINENCE. ELLE REVÊT UN RELIEF PARTICULIER DANS LA PÉRIODE ACTUELLE.

Elle donne même un point de repère supplémentaire au regard des coups de force opérés par le gouvernement qui fait passer, envers et contre tout principe démocratique, des lois sécurisant le MEDEF plutôt que l'emploi : la loi de sécurisation des profits en juin 2013, la loi Macron en février 2015, le projet de loi relatif au renseignement, le projet de loi Reb-samen ainsi que toutes les lois successives réformant notre système solidaire intergénérationnel de protection sociale, dont les retraites font partie.

Au nom de la crise provoquée, ne l'oublions pas, par la fuite en avant dans la financiarisation de l'économie, le patronat exige des réformes structurelles de l'ensemble des droits sociaux. Parce qu'il est bien évident selon lui que ce sont tous les droits conquis par les travailleurs qui empêchent la compétitivité des entreprises !

MENSONGE ⇒ Si la croissance est en berne, il n'en est pas de même pour les richesses créées par le travail : entre 1981 et 2011, le PIB a été multiplié par 4 (511,70 milliards d'€ en 1981 et 2059,30 milliards d'€ en 2011).

Dans ce même laps de temps, la part des salaires, dans la valeur ajoutée, est passée de 76 à 68 %, pendant que celle des **dividendes versés aux actionnaires** a grimpé de 5 à 25 %. Tout cela est bien la preuve que de l'argent, il y en a, mais qu'il n'est pas partagé équitablement entre tous.

Utopique alors de vouloir un monde où chacun pourrait vivre dignement du fruit de son travail ? Pas tant que cela, c'est une question de choix politique.

L'AUSTÉRITÉ IMPOSÉE PAR LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS EST BIEN MISE EN PLACE POUR SERVIR LES INTÉRÊTS DU CAPITALISME ; ELLE N'EST PAS INÉLUCTABLE.

300 000 manifestants se sont réunis le 9 avril pour dire : ça suffit de donner toujours plus d'argent pu-

blic aux entreprises privées et ce sans contrepartie en termes d'emplois, le gel des salaires et des traitements des fonctionnaires, la non-revalorisation des pensions, les parachutes dorés des patrons (pour exemple la prime de départ du PDG de chez SANOFI, Chris Viehbacher : 4M€),... La valeur du pays est déterminée par les richesses produites par les mains et les cerveaux de ceux qui travaillent et pas par le niveau des spéculations sur les marchés mondiaux !

OUI, LE GOUVERNEMENT SOCIALISTE A FRANCHI UN CAP LOURD DE CONSÉQUENCES EN TRAHISSANT LA CONFIANCE DONNÉE PAR LE PEUPLE DE GAUCHE EN MAI 2012 ET L'ESPOIR QUE LA VICTOIRE DE LA GAUCHE A SUSCITÉ BIEN PLUS LARGEMENT ENCORE.

Une « gauche » méconnaissable car un pas de trop a été fait dans le renoncement et dans la soumission aux diktats de la finance et du patronat.

Alors, pendant combien de temps encore notre peuple va-t-il devoir consentir des sacrifices alors que les riches n'ont jamais été aussi riches et les pauvres aussi pauvres ? Pendant combien de temps le patronat va-t-il obtenir gain de cause alors qu'il est bien entendu, désormais, qu'il ne désarmera jamais ?

IL EST TEMPS DE DIRE STOP AVANT QUE LA DÉSESPÉRANCE ET LA COLÈRE NE VIENNENT DONNER DES GAGES AUX THÈSES DE L'EXTRÊME DROITE.

IL EST TEMPS DE CONSIDÉRER QUE LE PEUPLE EST LE MIEUX PLACÉ POUR DÉTERMINER CE QUI EST BON POUR LUI AU SEIN D'UNE RÉPUBLIQUE MODERNE PARCE QUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE.

IL FAUT CHANGER DE CAP ET ROMPRE AVEC LA FINANCIARISATION, L'AUSTÉRITÉ ET LES LOGIQUES DE COURT TERME. LA LUTTE DES CLASSES EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ.

UNE ALTERNATIVE EXISTE, ALORS A NOS ARMES, CITOYENS !

Au sommaire de ce numéro : Edito (p 1) - SANOFI ou la sphère inhumaine de la finance (p 2) - Procédure contre la discrimination des jeunes cadres dans la Plasturgie (p 3) - Campagne de syndicalisation des techniciens (p 4) -



Imprimé par nos soins : FNIC CGT
263, rue de Paris - Case 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic@cgt.fr>
E-mail : fnic@cgt.fr
Bimestriel : 2,74€
Directeur de Publication : Yves PEYRARD
ISSN 0248-787x
N° CPPAP : 0618 S 06522

SANOFI OU LA SPHÈRE INHUMAINE DE LA FINANCE

Pendant que des patients luttent contre leur pathologie avec des médicaments produits par SANOFI, des salariés de l'entreprise bataillent à Elbeuf, Aramon, Sisteron, Ambarès, Montpellier...pour faire valoir leurs droits, pour que leur travail soit reconnu, donc rémunéré à sa juste valeur.

Parce qu'avec 0 % d'augmentation générale, le compte n'y est pas !

La Direction Générale du groupe les regarde avec mépris, les menace même, les sanctionne, parce que, pour elle, ce sont des irresponsables qui mettent en péril la compétitivité de l'entreprise.

Le comble : elle attend même de la solidarité de leur part car « *nous vivons une crise mondiale donc il est nécessaire de faire des économies....* ».

Comment la croire, alors que pour 2014 le chiffre d'affaires est de 33,7 milliards d'euros et le résultat net de 6,8 milliards d'euros et que pas moins de 5,5 milliards d'euros vont aller aux actionnaires, 3,2 milliards sous forme de dividendes soit 54 % du résultat net et 1,8 milliard de rachat d'actions !!! La direction se vante même que c'est la 21ème année consécutive de hausse des dividendes.

C'est bien la preuve que de l'argent, il y en a ! Mais pas pour les créateurs de cette richesse - les salariés du groupe - pour qui c'est la disette. S'il fallait une preuve supplémentaire, 4 millions d'euros sont offerts à Olivier Brandicourt pour qu'il accepte d'être le nouveau directeur général de SANOFI. Sa mission : répondre aux besoins des actionnaires qui revendiquent plus de cash. 4 millions d'euros, ce sont les salaires annuels de 180 salariés payés au salaire mini du groupe.



Nos patrons vivent-ils dans cette sphère inhumaine qu'est la finance, obnubilés par les indicateurs financiers que sont le chiffre d'affaires, le bénéfice, le taux de profit, le taux de change, le cours de l'action,... ?

LA RÉPONSE EST : OUI.

SONT-CE LES ROIS DU MONDE DES TEMPS MODERNES ? PARCE QU'À SUPPRIMER DES EMPLOIS (4800 EMPLOIS CDI DÉTRUITS DEPUIS 2008 + EMPLOIS INDUITS), À PRÉCARISER LES SALARIÉS, À AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ EN IMPOSANT DES RYTHMES DE TRAVAIL ÉPUISSANTS, À RÉDUIRE LES MOYENS À LA R&D ET À VOULOIR L'EXTERNALISER ALORS QUE LE GROUPE PERÇOIT 150 MILLIONS D'EUROS DE CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE, ETC, ... ? NOUS POURRIONS LE CROIRE.

LE RÔLE DE LA CGT → LES STOPPER

CAR ILS PERDENT LA RAISON, NOS FINANCIERS DE PATRONS, ET NE PRENNENT MÊME PLUS LA MESURE DE CE QUI SE PASSE DANS L'ENTREPRISE. QUI SONT LES IRRESPONSABLES ? EUX. UN SEUL CHOIX POSSIBLE ► SE MOBILISER.

ET SI NOUS SOMMES NOMBREUX POUR EXIGER :

- **UN PARTAGE DES RICHESSES ÉQUITABLE ET LE MAINTIEN DES SITES ET DES EMPLOIS,**
- **UNE RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION POUR LES COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE PAR LES SALARIÉS,**
- **L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL,**
- **LA TRANSFORMATION DES POSTES EN CDI DÉTENU EN PERMANENCE PAR DES SALARIÉS PRÉCAIRES (CDD ET INTÉRI-MAIRES),**

NOUS GAGNERONS !



PROCÉDURE CONTRE LA DISCRIMINATION DES JEUNES CADRES DANS LA PLASTURGIE

En février 2014, l'UGICT a interpellé notre fédération, parce qu'elle avait eu connaissance d'une discrimination dans la plasturgie. Elle avait découvert un accord sur les grilles de salaires dans la branche de la plasturgie. Il y était prévu l'embauche de jeunes cadres avec 5 % de salaire en moins par rapport au minimum conventionnel du coefficient, cette inégalité de traitement devant s'appliquer durant 2 ans, pour chaque embauché au coefficient 900. Cet accord était signé par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

LA FNIC ET L'UGICT ONT DONC ENGAGÉ ENSEMBLE UNE PROCÉDURE CONTRE LA CHAMBRE PATRONALE DE LA PLASTURGIE.

Après une année de travail, la fédération est allée défendre le dossier en justice. Nous venons d'avoir connaissance de l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Nanterre. La « justice de classe » rejette intégralement notre demande.

Notre fédération ne peut pas laisser faire une telle jurisprudence et se pourvoit en Appel.

En effet, il n'est en rien acceptable que des salariés, au prétexte de leur inexpérience, voient leur salaire réduit. Nous sommes structurellement dans une situation de discrimination sur le critère de l'âge. C'est clairement un moyen de réduire le salaire des jeunes diplômés. Cela a des conséquences pour tous les salariés de la branche, et participe à la dévalorisation des diplômes, donc au tassement de l'ensemble de la profession. Si l'on arrive à payer dorénavant 5 % de moins un salarié avec une qualification bac+5, pourquoi maintenir une prime de valorisation de l'ancienneté pour les cadres plus anciens ?

Il suffit de les payer au minimum de la grille. Pourquoi continuer à payer au même prix des agents de maîtrise ? Toute la grille s'en trouve potentiellement affectée.

Nous ne pouvons accepter une telle attaque sur les salaires, la mise en place de discriminations sur les cadres jeunes dans leur fonction.

Ce type de règle de discrimination du jeune embauché est présent dans plusieurs conventions collectives. Nous devons être vigilants sur ces aspects, et faire-valoir notre droit d'opposition dès que possible (article L2231-8).

Il nous faut défendre chaque salarié, les jeunes cadres y compris. C'est par cette défense de l'ensemble de la grille de salaires, par cette défense des salariés quelle que soit leur qualification que nous parviendrons à être audibles par les salariés de l'ensemble des collèges.

LA JUSTICE NOUS REFUSE CE DROIT DE

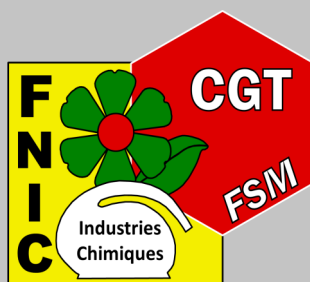
« A TRAVAIL ÉGAL = SALAIRE ÉGAL ».

POUR AUTANT, DEVONS-NOUS LAISSER TOMBER ?

NOUS FERONS VALOIR NOS DROITS ET

FERONS NATURELLEMENT APPEL

DE CE JUGEMENT DE CLASSE.



Appel à participation à la JOURNÉE d'ACTION organisée par l'UGICT CGT du 17 JUIN 2015

**LA FNIC CGT TIENDRA UN STAND
AYANT POUR THÈME
« L'HYDROGENE CARBURANT »
NOUS VOUS ATTENDONS
NOMBREUX
POUR EN DEBATTRE !**

**TOUS LES SYNDICATS DE LA FNIC CGT
ET PLUS PARTICULIÈREMENT CEUX DE L'ÎLE DE FRANCE,
DE LA NORMANDIE ET DE LA PICARDIE SONT INVITÉS À PARTICIPER
À CETTE JOURNÉE DE DÉPLOIEMENT ET DE SYNDICALISATION
EN DIRECTION DES ICTAM, QUI SE DÉROULERA
DE 9H00 À 19H00
SUR LE PARVIS DE LA DÉFENSE**

CAMPAGNE DE SYNDICALISATION DES TECHNICIENS

L'entreprise Roquette se situe dans le Nord/Pas de Calais, près de Béthune. C'est une entreprise du secteur de la chimie et l'activité principale est la transformation de matières premières végétales. Elle compte environ 3 000 salariés dont 1 550 Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM).

Après les résultats de la CGT aux dernières élections professionnelles de 2013, le syndicat CGT de l'entreprise Roquette à Lestrem a décidé d'agir. La CGT n'a pas d'élu dans les collèges Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise (ICTAM). Pourtant l'audience du syndicat CGT dans le collège Ouvriers est bien réelle mais trop faible pour peser dans les négociations de l'entreprise.

Le syndicat a donc sollicité la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT (FNIC-CGT) pour travailler plus spécifiquement sur les problématiques des ICTAM. Quelle stratégie syndicale mettre en place pour qu'aux prochaines élections la représentativité de la CGT soit améliorée et ce dans tous les collèges, pour renforcer la CGT ?

Le collectif UFICT a été chargé par la fédération de répondre aux aspirations du syndicat. Une 1^{ère}

rencontre s'est tenue en décembre 2014, d'une part pour présenter le rôle du collectif, et d'autre part pour comprendre les objectifs du syndicat et mesurer ses besoins réels.

Après en avoir débattu en réunion du collectif, en accord avec la direction fédérale, **le collectif a organisé, en collaboration avec l'UGICT et son "Pôle Tech", une initiative le 12 mars dernier sur le site industriel de Roquette.** Elle a réuni des ca-

marades du syndicat ROQUETTE, le collectif UFICT de la fédération, des membres de la commission exécutive de l'UGICT, ainsi que des membres de la Commission Départementale UGICT du Nord/Pas de Calais.

Lors de cette initiative, le « 4 pages » sur les professions techniciennes, élaboré

par le "Pôle Tech" des professions techniciennes et intermédiaires de l'UGICT, a été distribué aux salariés de l'entreprise. Il y a eu ensuite une rencontre avec des syndiqués. Cela a été l'occasion pour les participants de débattre sur différents sujets d'actualité et d'échanger sur l'ensemble des problématiques rencontrées par le syndicat.

Un plan de travail a été défini entre le syndicat et le collectif UFICT de la FNIC :



POURUIVRE LE TRAVAIL DE TERRAIN y compris dans les bureaux et les laboratoires de recherche : aller à la rencontre des salariés avec une communication spécifique (par exemple avec le livret « jeune technicien et ingénieur »).

UNE QUALITÉ DE VIE SYNDICALE : définir qui fait quoi dans le syndicat, se réunir régulièrement à jours fixes (si possible et sauf urgence syndicale) et décider ensemble du plan de travail et des actions.

UN TRACT POUR CASSER CETTE IMAGE DE LA CGT ouvriériste et rendre visible les copains

qui s'occupent plus particulièrement des techniciens, AM et IC.

METTRE EN PLACE UNE COMMUNICATION mensuelle spécifique.

ALIMENTER LE BLOG D'INFORMATIONS impactant plus particulièrement les catégories ICTAM : forfaits jours, campagne « droit à la déconnexion », AGIRC-ARRCO,... **FORMER LES COPAINS AU SPÉCIFIQUE** : stage niveau 1 UGICT, « comment syndiquer les ICTAM ».

SUIVI DU SYNDICAT PAR LE COLLECTIF UFICT : Hervé Grosjean de Colgate en assurera le suivi.



- **SI VOUS AUSSI VOUS SOUHAITEZ RENCONTRER LE COLLECTIF UFICT DE LA FNIC, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER SUR contact@fnic-cgt.fr**

